Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 058-265801944-20260910-DEL10092026_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 septembre 2026

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.
Effectif légal : 7
Procuration : 2

Présents (9) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Vice-Président délégué
Hervé Barsse, Conseiller Municipal délégué
Léa Frébault, Conseillère Municipale déléguée
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice,
Michèle Roy, Administratrice,
Nathalie Gemza, Administratrice
Jacqueline Pasin, Administratrice,
Jean-Luc Brun, Administrateur,

Excusés (4) :

Denis Thuriot, Président - procuration à Martine Mazoyer
Gérard Ferrand, Administrateur - procuration à Jacqueline Pasin
Jacques Ballout, Conseiller Municipal délégué
Johanna Buchter, Conseillère Municipale

DEL10092026-11

AVENANT DE TRANSFERT DU CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'HERBEGEMENT DU LOGICIEL METIER SONATE

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération DEL11042024-19 portant attribution du marché relatif à l'acquisition et à la maintenance du logiciel de gestion des aides sociales,

Considérant qu'en janvier 2025, le CCAS a conclu avec la Société ARPEGE un contrat relatif à la fourniture, à la maintenance et à l'hébergement d'un logiciel métier intitulé "*SONATE*" et utilisé par le Pôle Solidarités-Insertion pour la poursuite de leurs activités,

Considérant que par courrier réceptionné en date du 22 juillet 2026, la Société ARPEGE a informé le CCAS qu'à compter du 20 juillet 2026, la gestion administrative du contrat serait confiée à la Société AFI,

Considérant que ce transfert fait l'objet d'un avenant au contrat initial et que les conditions tarifaires demeurent inchangées jusqu'au terme du contrat ou jusqu'à une éventuelle migration vers le logiciel du nouvel éditeur,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

– D'autoriser le transfert du contrat de maintenance et d'hébergement au profit de la Société AFI,

– D'autoriser le Président du CCAS à signer l'avenant de transfert ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité par 11 voix (dont 2 procurations).

La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer